



# FICHE D'INFORMATION PRODUIT

**MATERION**

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom commercial ou désignation du mélange</b>	ToughMet® Alloys
<b>No. d'enregistrement</b>	-
<b>Numéro de document</b>	L19
<b>Synonymes</b>	ToughMet® 2, ToughMet® 3, Copper Alloy, Copper Nickel Alloy, Copper Nickel Tin Alloy, Spinodal Alloy, T2, T3, ArmaMet™, C72700, C72900, C96900, C96950, C96970
<b>Date de publication</b>	01-Septembre-2016
<b>Numéro de version</b>	05
<b>Date de révision</b>	30-Avril-2021
<b>Date de la version remplacée</b>	14-Janvier-2021

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

#### Fournisseur

**NOM DE LA SOCIETE** Materion Brush Inc.  
**Adresse** 6070 Parkland Boulevard  
Mayfield Heights, OH 44124  
Etats-Unis

#### Division

**Téléphone** 1.216.383.4019  
**adresse électronique** ehs@materion.com  
**Personne à contacter** Theodore Knudson

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 1.216.383.4019

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
Proche du littoral industrie  
Fabrication de métaux de base, y compris les alliages  
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques  
De la fabrication générale, par exemple machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport  
Électricité, de vapeur, d'eau de gaz et des eaux usées  
Recherche et développement scientifique  
Autres: Fabrication de matériel médical et de défense

**Utilisations déconseillées** Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

**NOM DE LA SOCIETE** Materion Brush Inc.  
**Adresse** 6070 Parkland Boulevard  
Mayfield Heights, OH 44124  
Etats-Unis

#### Division

**Téléphone** 1.216.383.4019  
**adresse électronique** ehs@materion.com  
**Personne à contacter** Theodore Knudson

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 1.216.383.4019

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

## Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée.
Carcinogénicité	Catégorie 2	H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Catégorie 1 (Système respiratoire)	H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

## Résumé des dangers

Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** Cuivre, Etain, Fer, Nickel, Zinc

### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Attention

### Mention de danger

H317	Peut causer une réaction allergique cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'exposition: répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

## Conseils de prudence

### Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.
P272	Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail
P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

### Intervention

P302 + P350	En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.
P308 + P313	En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : contacter un centre anti-poison/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

### Élimination

P501	Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.
------	--

## Informations

### supplémentaires de l'étiquette

Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le Département de gestion des produits au +1.216.383.4019.

## 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Cuivre	74 - 85	7440-50-8 231-159-6	01-2119480154-42-0080	-	

**Classification :** -

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Nickel	8,5 - 15,5	7440-02-0 231-111-4	01-2119438727-29-0049	028-002-00-7	
<b>Classification :</b> Skin Sens. 1;H317, STOT SE 3;H335, Carc. 2;H351, STOT RE 2;H373					7,S
Etain	5,5 - 8,5	7440-31-5 231-141-8	-	-	#
<b>Classification :</b> STOT SE 3;H335, STOT RE 1;H372					
Fer	0 - 0,5	7439-89-6 231-096-4	-	-	
<b>Classification :</b> STOT RE 1;H372					
Zinc	0 - 0,5	7440-66-6 231-175-3	-	030-001-01-9	
<b>Classification :</b> Water-React. 3;H261					T

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

### Section 4: Premiers secours

**Informations générales** Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** En cas de difficultés respiratoires provoquées par l'inhalation de particules, sortir immédiatement pour respirer l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à une assistance médicale.

**Contact avec la peau** Laver soigneusement les coupures ou blessures cutanées afin d'éliminer tous les débris de particule des blessures. Consulter un médecin pour les blessures qui ne peuvent pas être soigneusement nettoyées. Avant de poursuivre le travail, traiter les coupures ou blessures cutanées en appliquant les pratiques de premiers soins standards, c'est-à-dire en nettoyant, en désinfectant et en couvrant les plaies pour en éviter la contamination et l'infection. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes. Retirer tout matériau qui s'est accidentellement logé ou enfoncé sous la peau.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures de temps en temps.

**Ingestion** Faire immédiatement vomir, tel qu'indiqué par le personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non applicable.

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Ce produit est incombustible. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Moyens d'extinction inappropriés** Non applicable, non combustible. Aucun à notre connaissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit n'est pas considéré comme étant combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Porter un équipement de protection adéquat.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Tel qu'il est fourni, ce produit ne présente pas de problème de dégagement.

**Pour les secouristes** Tel qu'il est fourni, ce produit ne présente pas de problème de dégagement. Garder à distance tout personnel non nécessaire. Utilisez la protection personnelle recommandée à la section 8 du PIS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Non disponible.

## Section 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter les expositions prolongées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

##### La Belgique. Valeurs limites d'exposition Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	VME	1 mg/m <sup>3</sup> 0,2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard. Fumée.
Etain (CAS 7440-31-5)	VME	2 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel (CAS 7440-02-0)	VME	1 mg/m <sup>3</sup>	

##### UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
Etain (CAS 7440-31-5)	VME	2 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Non disponible.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Non disponible.

### Directives au sujet de l'exposition

#### Belgique – LEP : Désignation « Peau »

Etain (CAS 7440-31-5)

Résorption via la peau

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** As a standard hygiene practice, wash hands before eating or smoking.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de protection, lunettes à coques, masques et/ou casques de soudeur CARA approuvés lorsqu'il existe des risques de blessures oculaires, particulièrement pendant les opérations produisant des particules comme la fonte, le coulage, l'usinage, le meulage, le soudage ou la manipulation de poudres.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants pour éviter tout contact avec des particules ou solutions. pendant la manutention.  
Porter des gants pour éviter de se couper avec le métal et de s'écorcher pendant la manutention.

**- Autres**

Toutes les personnes qui peuvent être contaminées par des particules pendant des activités comme l'usinage, la reconstruction de fours, le changement de filtres des équipements de nettoyage de l'air, la maintenance, l'entretien des fours, etc., doivent porter des vêtements de protection ou des vêtements de travail.

**Protection respiratoire**

Lorsque les expositions aux particules aéroportées dépassent ou peuvent dépasser les limites d'exposition en milieu de travail, les employés doivent alors porter des appareils respiratoires approuvés, tel que spécifié par un hygiéniste industriel ou autre professionnel qualifié. Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent subir une évaluation médicale afin de déterminer s'ils sont physiquement aptes à porter un appareil respiratoire. Tout le personnel doit réaliser de manière satisfaisante des essais d'ajustement quantitatif ou qualitatif et suivre une formation à l'appareil respiratoire avant son utilisation. Les utilisateurs d'appareils respiratoires bien ajustés doivent être rasés de près au niveau des endroits où l'appareil respiratoire est posé sur le visage. Utiliser un appareil respiratoire par pression pour les travaux qui présentent un fort potentiel d'exposition comme le changement de filtres dans un dépoussiéreur à sacs filtrants.

**Risques thermiques**

Non applicable.

**Mesures d'hygiène**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

Informez les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

**Section 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Diverses formes.
<b>Couleur</b>	Bronze.
<b>Odeur</b>	Non applicable.
<b>Seuil olfactif</b>	Non applicable.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion/ point de congélation</b>	950 ° C (1742 ° F) évalué / Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non applicable.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non applicable.
<b>Limite d'explosivité inférieure (%)</b>	Non applicable.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	0,61 hPa évalué
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité relative</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans leau</b>	Non applicable.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non applicable.

<b>Température de décomposition</b>	Non applicable.
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	8,80 g/cm <sup>3</sup> évalué
<b>densité</b>	8,8 évalué

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides forts. Chlore.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## Section 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut causer une réaction allergique cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

**Symptômes** Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Gêne dans la poitrine. Respiration coupée. Peut causer une réaction allergique cutanée. Dermate. Éruption.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut causer une réaction allergique cutanée.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Carcinogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Nickel (CAS 7440-02-0)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

<b>Toxicité reproductrice</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Non disponible.

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit		Espèce	Résultats d'essais
ToughMet® Alloys			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Daphnie	280 mg/l, 48 Heures évalué
Poisson	CL50	Poisson	0,0381 mg/l, 96 Heures évalué
<b>Composants</b>		<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Cuivre (CAS 7440-50-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Crabe bleu américain (Callinectes sapidus)	0,0031 mg/l
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	0,0219 - 0,0446 mg/l, 96 Heures
Nickel (CAS 7440-02-0)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0,06 mg/l, 4 Jours
Zinc (CAS 7440-66-6)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Poisson	CL50	Poissons osseux superclasse (Osteichthyes)	0,52 - 3,59 mg/l, 96 Heures

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Non disponible.

### Coefficient de bioconcentration (BCF)

Non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets résiduels

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

#### Emballages contaminés

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

#### Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

#### Informations / Méthodes d'élimination

Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

#### Précautions spéciales

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

**14.1. Numéro ONU** UN3178

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Solide inorganique inflammable, n.s.a.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe** 4.1  
**Risque subsidiaire** -  
**Label(s)** 4.1  
**No. de danger (ADR)** 40  
**Code de restriction en tunnel** E

**14.4. Groupe d'emballage** III

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non disponible.

**RID**

**14.1. Numéro ONU** UN3178

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Solide inorganique inflammable, n.s.a.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe** 4.1  
**Risque subsidiaire** -  
**Label(s)** 4.1

**14.4. Groupe d'emballage** III

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non disponible.

**ADN**

**14.1. Numéro ONU** UN3178

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Solide inorganique inflammable, n.s.a.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe** 4.1  
**Risque subsidiaire** -  
**Label(s)** 4.1

**14.4. Groupe d'emballage** III

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non disponible.

**IATA**

**14.1. UN number** UN3178

**14.2. UN proper shipping name** Flammable solid, inorganic, n.o.s.

**14.3. Transport hazard class(es)**

**Class** 4.1  
**Subsidiary risk** -

**14.4. Packing group** III

**14.5. Environmental hazards** No.

**ERG Code** 3L

**14.6. Special precautions for user** Not available.

**Other information**

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.

**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

**IMDG**

**14.1. UN number** UN3178

**14.2. UN proper shipping name** FLAMMABLE SOLID, INORGANIC, N.O.S.



### 14.3. Transport hazard class(es)

**Class** 4.1

**Subsidiary risk** -

**14.4. Packing group** III

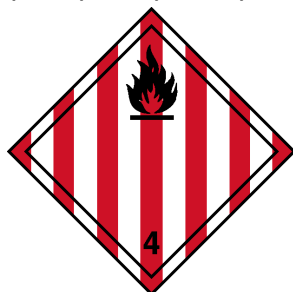
### 14.5. Environmental hazards

**Marine pollutant** No.

**EmS** F-A, S-G

**14.6. Special precautions for user** Not available.

ADN; ADR; IATA; IMDG; RID



## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Nickel (CAS 7440-02-0)

Zinc (CAS 7440-66-6)

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

Nickel (CAS 7440-02-0)

Zinc (CAS 7440-66-6)

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

## Autres réglementations UE

### Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Zinc (CAS 7440-66-6)

## Autres réglementations

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit. Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition.

## Réglementations nationales

Non applicable.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## Section 16: Autres informations

### Liste des abréviations

Non disponible.

### Références

Non disponible.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Non disponible.

### Informations de formation

Non disponible.

### Autres informations

Transportation Emergency  
Call Chemtrec at:  
International: 703.741.5970  
Spain: 900.868.538  
Switzerland: 0800.564.402  
Chemtrec's toll free, mobile-enabled number in Germany – 0800 1817059

### Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.

Pour éviter tout malentendu ou toute supposition incorrecte par le destinataire de la fiche technique, il doit être clairement compris que les informations remises ne le sont pas sous forme de fiche de données de sécurité (SDS), mais qu'il s'agit en fait d'une fiche technique préparée volontairement en suivant autant que possible les directives pour fiche de données de sécurité du Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2012 (REACH/SDS).